

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la séance du lundi 12 Octobre 2020

Présents : Corinne AUBERTIN, Josette BAUDOUNET, Christophe BALMAYER, Christine BEDEL, Christian CHARRE, Véronique CHILLON, Jean-François DUMAS, Bernard GRAILLE, Pascale RIVIERE, Eric TRANNOIS.

Absente excusée : Marine PIERRE

Christophe Balmayer est élu secrétaire de séance.

1- Approbation PV séance précédente

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2- Ajout d'un point à l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative du budget afin d'ajuster les crédits budgétaires.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3- Décision modificative

Le service de la trésorerie signale une erreur dans la comptabilité de 2019 : une somme de 172,00 € a été encaissée par erreur par la commune de Mostuéjols en décembre 2019, alors que cette somme concernait la commune de Verrières.

Afin que la commune puisse effectuer le remboursement de cette somme, une décision modificative sera nécessaire. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Chapitre	Article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
67 - Charges exceptionnelles	6718	34,00 €	+140 €	174,00 €
11- Charges à caractère général	60618	2 465,00 €	-140 €	2 325,00 €

Proposition adoptée à l'unanimité.

4- Achats terrains dans le Cirque de Saint Marcellin

Dans le cadre de la rétrocession par la SAFER au profit de la commune de Mostuéjols, pour des parcelles situées dans le cirque de Saint Marcellin pour une surface totale de 66 ha 71 a 91 ca, Madame le maire présente au conseil le plan de financement de cet acquisition :

DEPENSES		FINANCEMENT :	
Montant de la rétrocession SAFER	46 764,00 €	TDENS (subvention département)	24 000,00 €
Frais de notaire :	2 036,00 €	Association des AMIS DE SAINT MARCELLIN	4.000,00 €
		Association de Défense du Patrimoine de la Commune de Mostuéjols (ADPCM)	18.800,00 € (dont souscription : 9740,00 €)
		Commune de Mostuéjols	2 000,00 €
TOTAL :	48 800,00 €	TOTAL	48 800,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les actes nécessaires pour finaliser cet achat.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019.

6- Subvention nouvelle association « Marché Associatif Paysan »

La nouvelle association nommée « Marché Associatif Paysan Causses et Gorges » remplace l'ancien marché AMAP, elle propose des animations et la tenue d'un marché tous les jeudis de 18h à 20h sur le parking municipal de Saint Pal.

Pour financer une partie de l'organisation événementielle de la rentrée, ainsi qu'un panneau de présentation du marché et une banderole, l'association « MAP Causses et Gorges » a sollicité une subvention de la commune d'un montant de 500 €. Après en avoir débattu, et compte tenu du montant accordé aux autres associations de la commune, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7- Fiscalité de l'aménagement

Ce point est renvoyé au prochain conseil municipal, pour compléments d'informations sur cette taxe liée aux constructions nouvelles.

Décision adoptée à l'unanimité

8-Demande d'exonération indemnité débarcadère

Le camping des Peupliers de Rivière sur Tarn n'ayant pas ouvert en 2020, demande une exonération du versement de l'indemnité due à la commune de Mostuéjols pour l'utilisation du débarcadère.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9- Convention de mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la période 2021 à 2025

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de Millau Grands Causses a accompagné depuis plusieurs années la requalification de ses centres anciens afin de soutenir la dynamique de croissance de sa population et renforcer l'attractivité de son territoire.

Elle expose que cette nouvelle OPAH qui doit permettre de :

- résorber le parc dégradé et indigne ;
- mobiliser le parc vacant pour favoriser la remise sur le marché de logements de qualité à loyer modéré ;
- favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes ;
- diversifier l'offre de logements dans les typologies afin d'accueillir des familles.

Elle précise que les financeurs prévus de cette opération sont : L'Anah, la Communauté de Commune Millau Grands Causses, la Région Occitanie, les Communes, la banque des territoires, Action Logement et la SACICAP Sud Massif Central.

Elle indique que conformément à l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation, une concertation à l'intention de la population sur le contenu de convention d'OPAH doit être organisée.

Elle précise que cette concertation consistera à la mise à disposition du public durant un mois, au sein de l'Hôtel de la Communauté et sur le site internet <https://www.cc-millaugrandscausses.fr/>, du projet de convention d'opération. La signature officielle de la convention d'OPAH ne peut intervenir qu'à l'issue de cette phase de concertation de la population.

Madame le maire, après avoir présenté le contenu de la convention, propose au conseil municipal d'approuver la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de 2021 à 2025, selon les modalités d'intervention et les objectifs prévus à la convention.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10- Subvention d'équilibre pour le budget de l'eau

Pour se conformer à l'obligation prévue par les articles L1412-1 et L2221-4 du CGCT, le budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune doit appliquer **l'autonomie financière du Budget Annexe des SPIC à partir du 01/01/2021**. Pour cela il est nécessaire que la trésorerie du Budget Annexe du service de l'eau demeure distincte de celle du budget de la Commune.

Afin de respecter cette obligation, il est proposé au conseil municipal que le budget de la Commune verse une subvention exceptionnelle de 50 000 € au Budget Annexe de l'eau et de l'Assainissement communal.

Proposition adoptée à l'unanimité.

11- Subvention ADMR

La subvention annuelle octroyée par la commune de Mostuéjols à l'ADMR est habituellement de 500 €. Cette association doit faire face depuis plusieurs années à des difficultés financières dues à une augmentation de son loyer depuis son emménagement dans les locaux de la maison de santé d'Aguessac. Afin de faire face à ces difficultés, l'ADMR demande une participation aux communes comprise entre 0,20 à 0,25 € par habitants et par mois.

La commune ayant déjà versé 500 €, Madame le maire propose de verser à l'ADMR une aide complémentaire de 300 €, soit une aide totale de 800 € pour l'année 2020.

Proposition adoptée à avec 1 voix contre, une abstention, et 8 voix pour.

12- Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h14.